



Rapport annuel 2017

Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP)

1 Organisation

La Commission fédérale pour les responsables de la formation professionnelle (CFRFP; ci-après: la commission) s'est réunie quatre fois en 2017. Pendant l'année sous revue, elle a accompagné onze procédures de surveillance de filières de formation reconnues dans trois institutions et approuvé les rapports de surveillance correspondants à l'intention du SEFRI. Ces procédures de surveillance ont donné lieu à une abondante correspondance et à de nombreuses prises de position des institutions de formation. La commission a également traité diverses questions de fond et émis des recommandations à l'intention du SEFRI (voir plus bas).

2 Rapport d'activités et thèmes traités

2.1 Surveillance des filières de formation

Il a été décidé en 2016 de confier la surveillance des filières de formation à une équipe d'experts, comme c'est déjà le cas pour les procédures de reconnaissance. Le pool d'experts a donc été élargi à cet effet au cours de l'exercice sous revue. La CFRFP s'est exprimée sur les rapports de surveillance qui lui ont été soumis. Dans le cadre de la surveillance, trois institutions de formation ont été visitées.

2.2 Reconnaissances de filières de formation reconnues

Etat au 31 décembre 2017

Procédure de reconnaissance	En cours	Achevée
Formateurs actifs dans les entreprises formatrices	0	3
Formateurs actifs dans les cours interentreprises et les écoles de métiers (à titre accessoire)	0	6
Formateurs actifs dans les cours interentreprises et les écoles de métiers (à titre principal)	0	3

Enseignants des connaissances professionnelles (à titre accessoire)	0	5
Enseignants des connaissances professionnelles (à titre principal)	0	4
Enseignants en charge de l'enseignement de la culture générale	0	3
Enseignants en charge des branches de la maturité professionnelle	1	2
Enseignants en charge des branches de la maturité professionnelle habilités à enseigner au gymnase	0	10
Enseignants actifs dans les écoles supérieures (à titre accessoire)	0	6
Enseignants actifs dans les écoles supérieures (à titre principal)	0	3

Les filières de formation en pédagogie professionnelle proposées par l'Institut fédéral des hautes études en formation professionnelle (IFFP), offres de coopération mises à part, peuvent être suivies sur ses trois sites mais elles ne comptent qu'une fois dans chaque catégorie de pédagogie professionnelle.

Par rapport à l'exercice précédent, le nombre de filières de formation reconnues a changé dans les deux catégories *Formateurs actifs dans les cours interentreprises et les écoles de métiers (à titre accessoire)* et *Enseignants en charge des branches de la maturité professionnelle habilités à enseigner au gymnase*.

La reconnaissance de la filière de formation *Formateurs actifs dans les cours interentreprises et dans les écoles des métiers (à titre accessoire)* a été levée faute d'étudiants. Reconnue le 6 août 2014, l'EB Zürich n'offre plus cette prestation depuis 2016.

Après une visite de surveillance, la reconnaissance de la filière de formation pour les enseignants en charge des branches de la maturité professionnelle habilités à enseigner au gymnase a été retirée à l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich (ETHZ), car celle-ci ne proposait pas elle-même cette filière, mais envoyait tous ses étudiants la suivre à l'Université de Zurich (UZH). Depuis le 1^{er} août 2017, l'ETHZ n'a donc plus pu délivrer de diplômes pour les enseignants en charge des branches de la maturité professionnelle habilités à enseigner au gymnase.

Par ailleurs, quatre procédures de reconnaissance raccourcies ont été menées en 2017 pour les modules complémentaires de pédagogie professionnelle pour les titulaires du certificat FSEA (à titre accessoire). La procédure de reconnaissance raccourcie est soumise à la condition que l'institution proposant la formation dispose d'une filière de formation reconnue par le SEFRI pour la catégorie de responsables de la formation professionnelle correspondante. La procédure de reconnaissance raccourcie est décrite plus précisément dans la notice concernant les modules complémentaires de pédagogie professionnelle. Les critères examinés sont les suivants:

- organisation en ce qui concerne la répartition des heures de formation (enseignement présentiel, procédure de qualification, étude individuelle et stages)
- plan d'études conforme au plan d'études cadre (objectifs de formation, contenus et normes)
- qualification des enseignants
- procédure de qualification

2.3 Tableau relatif à la prise en compte des formations méthodologiques et didactiques: formateur d'adultes diplômé vs professeur ES

Dans le tableau relatif à la prise en compte des acquis, les exigences en matière de formation méthodologique et didactique sont considérées comme remplies si la personne considérée justifie d'un diplôme de formateur d'adultes diplômé ES. Parmi les tâches centrales des formateurs d'adultes diplômés ES figurent l'optimisation d'offres de formation existantes ainsi que la planification, la conception et la direction de nouvelles offres. Les formateurs d'adultes diplômés ES assument des tâches de cadre spécialisé dans le domaine de la formation d'adultes. Ils travaillent dans l'administration, dans des entreprises et des services sociaux, pour des institutions de formation et parfois aussi en tant qu'indépendants pour le compte d'entreprises, de communes, d'associations et de centres de formation et de loisirs (www.orientation.ch).

Leurs activités se distinguent de celles des professeurs ES, qui instruisent les étudiants dans le domaine de formation considéré. Les professeurs ES présentent la matière de façon didactique, transmettent des compétences axées sur la profession et préparent les étudiants à penser et à agir de façon pratique dans leur future profession.

En raison des différents domaines d'activité, il est recommandé de comparer les contenus méthodologiques et didactiques entre les deux formations, afin d'adapter si nécessaire le tableau relatif à la prise en compte des acquis et de fixer les contenus ainsi que le nombre de leçons pour les filières d'études complémentaires. Les travaux à cet effet se poursuivront en 2018.

2.4 Cadre national des certifications (CNC)

L'ordonnance sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr) est entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2014. Elle crée la base pour la classification de tous les diplômes formels de la formation professionnelle dans un cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (CNC formation professionnelle) et pour l'élaboration de suppléments descriptifs des certificats et de suppléments aux diplômes. L'art. 2, let. c, mentionne également la formation des responsables de la formation professionnelle, tandis que l'art. 6, let. d, précise que les plans d'études cadres visés à l'art. 49 OFPr doivent être considérés comme des documents de base pour les responsables de la formation professionnelle.

Afin de pouvoir procéder à une classification, les objectifs de formation et les normes des plans d'études cadres devraient être reformulés en compétences opérationnelles et ajoutés dans la grille des compétences. Comme il existe plusieurs filières de formation pour responsables de la formation professionnelle et que celles-ci ont une durée différente, la question se pose de savoir s'il faut mettre ou non toutes les filières de formation au même niveau. Dans la pratique, le SEFRI n'a toutefois connaissance d'aucun cas où des responsables de la formation professionnelle titulaires d'un diplôme étranger auraient transmis un diplôme classifié selon le CNC.

Afin de mieux identifier les besoins, une enquête a été menée auprès d'un choix d'associations, de branches et d'écoles. Sur la base de cette enquête, la commission est parvenue à la conclusion que la classification des plans d'études cadres des responsables de la formation professionnelle dans le cadre national des certifications n'est pas considérée comme prioritaire. Pour le moment, une telle classification des diplômes concernés n'est donc pas prévue.

2.5 Stratégie de la formation professionnelle 2030

La commission a été invitée à prendre position sur la Vision 2030 de la formation professionnelle. Elle estime que les travaux relatifs à la stratégie de la formation professionnelle 2030 bénéficient d'une bonne assise parmi les partenaires de la formation professionnelle et qu'ils posent les bonnes questions. Les grandes tendances sont prises en compte, notamment la numérisation qui occupe une place centrale en tant que défi prioritaire.

La commission se réjouit du fait que les responsables de la formation professionnelle soient thématiques dans la stratégie de la formation professionnelle 2030. Elle exprime le souhait d'être de nouveau

consultée à l'avenir, en particulier lorsqu'il s'agira de préciser la vision stratégique concernant les responsables de la formation professionnelle.

3 Divers

La commission juge les championnats des métiers (compétitions suisses, européennes et mondiales) très importants pour le développement et le renforcement constants de la formation professionnelle duale en Suisse, et rend honneur aux grands succès des équipes de Suisse aux championnats mondiaux.

4 Publications

La page internet de la commission (<https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/responsables-de-la-formation-professionnelle/commission-federale-pour-les-responsables-de-la-formation-profes.html>) contient les informations complémentaires suivantes:

- Membres
- Dates des séances
- Rapports annuels
- Règlement intérieur CFRFP

Des informations concernant les responsables de la formation professionnelle se trouvent à l'adresse <https://www.sbf.admin.ch/sbf/fr/home/bildung/berufsbildungssteuerung-und--politik/responsables-de-la-formation-professionnelle.html>. Elles portent sur les sujets suivants:

- recommandations relatives à la prise en compte des formations méthodologiques et didactiques;
- recommandations relatives à la prise en compte des formations à la pédagogie professionnelle;
- foire aux questions FAQ;
- courrier relatif à la qualification en pédagogie professionnelle des enseignants des gymnases;
- courrier relatif à l'équivalence des qualifications professionnelles;
- guide relatif aux qualifications du corps enseignant pour les branches de la maturité professionnelle;
- liste des filières de formation en pédagogie professionnelle reconnues ou en cours de reconnaissance;
- notices concernant les différentes catégories de responsables de la formation professionnelle;
- notices concernant les responsables de la formation professionnelle dans les domaines «Agriculture», «Travail social» et «Santé» régis selon l'ancien droit;
- notice concernant les différences et les similitudes entre les responsables de la formation professionnelle à titre accessoire;
- notice sur l'orientation pratique des institutions de formation en pédagogie professionnelle et de leurs enseignants;
- notices concernant les offres intégrées avec la FSEA;
- notice Filières de formation additives – Module complémentaire de pédagogie professionnelle pour les titulaires du certificat FSEA (100 heures de formation);
- notice concernant la coopération interinstitutionnelle;
- notice concernant les stages pour futurs enseignants;
- notices concernant la procédure de surveillance;
- plans d'études cadres pour les responsables de la formation professionnelle

5 Membres de la commission (état au 31 décembre 2017)

Prénom et nom	Profession	Représentant
Ueli Voegeli, président	Directeur du centre de compétences Strickhof	AgriAliForm
Gérard Clivaz, vice-président	Directeur d'école professionnelle	CSD
Laura Antonelli	Représentante du SEFRI, cheffe de l'unité Maturités et projets	SEFRI
Angela Fuchs	Collaboratrice scientifique du domaine Hautes écoles, Secrétariat général de la CDIP	CDIP
Claire Veri Sanvito	Responsable de projet	CDIP
Katrin Fuhrer-Rosatti	Directrice suppléante	SAVOIRSOCIAL
Markus Zwysig	Chef de division de l'Office de l'enseignement secondaire du 2 ^e degré et de la formation professionnelle du canton de ZH	CDIP
Mathias Hasler	Enseignant à l'école professionnelle de Baden BBB	FPS
Petra Wittwer-Bernhard	Directrice suppléante	OdA Santé
Rico Cioccarelli	Entrepreneur	USAM
Roland Zimmermann	Chef de la division Formation professionnelle Swissmem	Union patronale suisse

6 Secrétariat et personne de contact

Secrétariat et rédaction du procès-verbal de la CFRFP: Ingrid Portner et Marlene Furrer, SEFRI, tél. +41 58 462 96 57 (contact)